



CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	27
Nombre de pouvoirs	10
Votants	37

DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2025 – 043

ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION 2025 À L'ASSOCIATION TOM POUSSE

Séance du 10 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à 18h00, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Gioux, au nombre de vingt-cinq sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 27 mars 2025.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

Gisèle ANTON (Suppléante Guy BRUNET) ; Jean-Pierre LANDET ; Jacques MOUTARDE ; Jean-Luc LEGER ; Catherine DEBAENST ; Didier TERNAT ; Alain DETOLLE ; Renée NICOUX ; Alain ROULET ; Philippe ESTERELLAS (à partir de 18h30 au point A.3) ; Philippe COLLIN (à partir de 18h10 au point information délibérations du Bureau) ; Benjamin SIMONS ; Marina BONIFAS ; Thierry LETELLIER ; Laurent LHERITIER ; Evelyne CHABANT ; Laurence CHEVREUX ; Pierrette LEGROS ; Christian ARNAUD ; Evelyne PINLON ; Jean-Louis JOSLIN ; Gérard AUMEUNIER ; Denis PRIORET ; Monique DEPEIGE ; Didier MIOMANDRE ; Claude BIALOUX ; Valérie BERTIN.

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

Stéphane DUCOURTIOUX à Jean-Pierre LANDET ; Isabelle DUGAUD à Jacques MOUTARDE ; Michel GOMY à Jean-Luc LEGER ; Alexis TOURADE à Claude BIALOUX ; Serge DURAND à Valérie BERTIN ; Marie-Hélène FOURNET à Renée NICOUX ; Philippe LEFAURE à Alain ROULET ; Nadine RAVET à Didier MIOMANDRE ; Pascal MERIGOT à Pierrette LEGROS ; Jacques TOURNIER à Denis PRIORET.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs

Nadine HAGENBACH ; Céline COLLET-DUFAYS ; Thierry ROGER ; Marie-Françoise HAYEZ ; Bernard ROUGIER ; Annick BAUCULAT ; Jacques BŒUF, Roger FOUGERON.

Philippe ESTERELLAS (jusqu'à 18h30 au point A.3).

REÇU EN PREFECTURE

le 16/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20250410-2025_043-DE

Jean-Luc LEGER présente le rapport suivant.

Par délibération du Conseil communautaire en date du 11 avril 2024, la Communauté de communes Creuse Grand Sud a conclu avec l'association Tom Pousse une convention d'objectifs et de moyens pour une durée de trois années (2024-2025-2026).

Les modalités de versement du soutien financier de la Communauté de communes posant des difficultés de trésorerie à l'association, elles ont été revues par voie d'avenant (n°1) lors du Conseil communautaire de la séance du 26 juin 2024 selon les termes suivants :

- Une avance de 30% de la contribution versée au titre de l'année N-1 avant le 31 janvier de chaque année, avant le vote du budget, sur crédits anticipés
- Un acompte de 30 % du montant de la subvention de l'année N avant le 30 avril de chaque année, après le vote du budget.
- Le solde du montant de la subvention de l'année N avant le 15 septembre de chaque année, après présentation d'un bilan de l'action.

La convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens prévoit, selon la règle de l'annualité budgétaire, que le montant exact de la subvention annuelle attribuée soit voté chaque année par le Conseil communautaire et formalisé par la signature d'un avenant à la convention initiale.

Pour rappel le montant 2024 s'est établi à hauteur de 95 000 €. Il est proposé pour 2025 de reconduire ce montant, soit 95 000€.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 37

Adopté à l'unanimité

Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE D'ATTRIBUER** à l'association TOM POUSSE une subvention annuelle d'un montant de 95 000 € pour 2025,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer l'avenant correspondant ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré le 10 avril 2025 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIEE le

Valérie BERTIN,
Présidente



REÇU EN PREFECTURE
le 16/04/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-023-200044014-20250410-2025_043-DE